

Francophonie et variété des français

Jeudi 12h-14h

Amphithéâtre Champollion, 16 rue de la Sorbonne

Professeur : André THIBAUT

Semaine 2 : la variation du français en France

Plan de l'exposé

0. Introduction

1. La grille de Claude Poirier : typologie des diatopismes

2. La variation du français en France

2.1. Aspects historiques

2.1.1. La distinction français régional ≠ patois ≠ langues régionales

2.1.2. L'ancien modèle : le calque du patois

2.1.3. Le nouveau modèle : la dynamique propre

2.2. Aspects descriptifs synchroniques

2.2.1. Phonétiques et phonologiques

2.2.2. Grammaticaux

2.2.3. Lexicaux et pragmatiques – le *Dictionnaire des régionalismes de France*

2.2.4. Cartographie : l'*Atlas du français de nos régions* et le site web *Français de nos régions*.

0. Introduction

Ce cours est consacré à la variation « des français » ; à vrai dire, je préférerais que l'on dise « variation **du** français », au singulier, car nous serions bien embêtés s'il nous fallait identifier et délimiter « des » français ; mais c'est le titre qui a été affecté à ce cours (« Francophonie et variété des français »). Comme toute langue est concernée par la variation, je ne trouve pas nécessaire de parler « des » français pour justifier l'existence de différences à l'intérieur de cette langue. Ces particularités connaissent d'ailleurs des aires très variées qui, lorsqu'on en superpose un grand nombre sur une carte, ne donnent pas nécessairement naissance à des espaces clairement délimités qui formeraient ce que l'on pourrait appeler « des » français.

Cela dit, en sciences, c'est le point de vue qui crée l'objet : on peut bien sûr inventer quelque chose que l'on appellerait, par exemple, le « français de Suisse romande », et décider que par définition il s'agit de l'ensemble des usages qui ont cours dans cette aire glotto-politique, indépendamment de ce que ces usages peuvent avoir de commun avec le reste de la francophonie (et indépendamment du fait que certains de ces usages ne sont pas nécessairement communs à toute la Suisse romande) ; on peut aussi créer une définition différentielle, négative, et dire que le « français de Suisse romande » ne regroupe que ce qui est propre à cette région, à l'exclusion de ce qui existe en français commun ; on pourrait même proposer un autre concept, qui ne regrouperait que ce qui existe en Suisse romande et nulle part ailleurs

(même dans l'usage des départements français limitrophes). Entendons-nous bien : il ne s'agit pas de dire que ces différentes définitions sont vraies ou fausses, mais de comprendre qu'il est de la plus haute importance, dans la démarche scientifique, de bien définir ses termes ; en effet, le même terme peut correspondre à différents concepts, à différentes constructions mentales, ce qui ne manque pas de donner lieu à de nombreux malentendus.

Parallèlement à cette discussion théorique, j'en profite pour introduire le concept de « statalisme », qui désigne des variantes linguistiques (en général des lexèmes) dont l'aire d'extension coïncide avec les frontières d'un état ; c'est souvent le cas du vocabulaire institutionnel relevant des structures gouvernementales (cf. France *lycée*, Belgique *athénée*, Suisse *gymnase*, Québec *cégep*), mais certains statalismes peuvent aussi être diffusés par des organisations privées, comme par exemple les banques (en Suisse, les distributeurs automatiques de billets de banque s'appellent *bancomats*, terme créé et diffusé par les institutions bancaires). Si tous les diatopismes étaient des statalismes, on pourrait clairement poser l'existence de « français nationaux », mais l'immense majorité des diatopismes ne sont justement pas des statalismes (la triade *déjeuner-dîner-souper*, par exemple, existe en Suisse, en Belgique, au Canada, et dans les trois quarts des provinces françaises). Inversement, *huitante*, qui passe pour être suisse, ne s'emploie en fait que dans les cantons de Vaud, de Fribourg et en Valais.

Or donc, lorsque l'on parle de variation, de quoi s'agit-il plus précisément ? En outre, quelle est l'origine de cette variation, comment s'explique-t-elle dans chaque cas particulier ? Séparer ces deux questions est déjà un bon point de départ : nous allons distinguer l'approche diachronique (l'origine des particularismes diatopiques, ou diatopismes) de l'approche synchronique (la nature de ces particularismes). Nous allons d'abord présenter la grille d'analyse proposée par Claude Poirier pour le classement des québécoisismes (v. Francard/Latin 1995 : 43), puis nous l'appliquerons à la situation de la variation diatopique en France même, en proposant quelques aménagements qui permettront de rendre compte de tous les phénomènes. Voici donc la grille en question, que vous pouvez aussi télécharger à l'adresse suivante :

<http://perso.wanadoo.fr/andre.thibault/PoirierGrille.jpg>

1. La grille de Claude Poirier : typologie des types de diatopismes (réf. : Claude POIRIER, « Les variantes topolectales du lexique français : Propositions de classement à partir d'exemples québécois », dans Francard/Latin 1995, 13-56).

Avant même d'aborder la première subdivision du monde francophone dont nous voulons parler, la France, je voudrais commencer par vous présenter une grille d'analyse qui servira à mettre de l'ordre dans nos idées.

	LEXÉMATIQUE	SÉMANTIQUE	GRAMMATICAL	PHRASÉOLOGIQUE	DE STATUT
ARCHAÏSME	abrier astheure moulin à scie paqueter pic-bois	balance japper pousse- pousse suçon tuyau	aider à croire de + inf. dinde m. pantalons pl.	avoir le corps dérangé être à l'ancre	aboyer se déshabiller miroir ôter quasiment
DIALECTALISME	achaler banc de neige bozo demiard placoter	amarrer couvert malin sucette vase	égal adv.	en arracher à cœur de jour avoir le bec fin être après + inf. faire beau soleil	
AMÉRINDIANISME	atoca babiche cacaoui ouananiche				caribou
ANGLICISME	balance du pouvoir beurre d'arachide drave ² gang ² maison mobile	additionnel 2° aqueduc char foumaise sous-marin	argents pl.	prendre une marche parler à travers son chapeau tomber en amour	additionnel 1° condom
INNOVATION	aiguise-crayon marchable séraphin ² sous-ministre traîne sauvage	abreuvoir cartable casse-croûte dépanneur espadrille	autobus n.f.	avoir le goût dérangé se faire passer un sapin c'est de valeur	arachide

Tableau 1

Le classement des québécoisismes (axes différentiel et historique)

Nous observons que les mêmes phénomènes ont été classés sur deux axes : un axe vertical, qui distingue les emplois selon leur origine, et un axe horizontal, qui spécifie la nature des phénomènes considérés. Nous voyons que pour les particularités du français québécois (définies par rapport à ce que l'on appelle commodément le **français de référence**, c'est-à-dire celui qui est décrit sans marque diatopique dans les dictionnaires et grammaires d'usage courant), il convient de distinguer des **archaïsmes**, c'est-à-dire des survivances d'emplois qui étaient jadis répandus en français commun ; des **dialectalismes**, c'est-à-dire des emprunts faits à ce que l'on appelle plus fréquemment en France des patois ; des **amérindianismes**, c'est-à-dire des emprunts faits aux langues amérindiennes ; des **anglicismes**, donc des emprunts à l'anglais (nord-américain, ou plus spécifiquement canadien) ; enfin, une dernière catégorie regroupe les **innovations**.

En fait, on pourrait regrouper dialectalismes, amérindianismes et anglicismes dans une seule grande catégorie qui serait celle des **emprunts** ; on pourrait aussi considérer que les emprunts et les innovations sont à regrouper dans une grande catégorie qui serait celle des **néologismes**, à l'intérieur desquels il faudrait distinguer entre la néologie par emprunt, et la néologie interne, à partir des ressources propres de la langue, qu'il s'agisse de néologismes formels (lexématiques ou phraséologiques) ou sémantiques, voire pragmatiques (de statut).

Je suis en train d’anticiper maintenant sur les catégories de l’axe horizontal, celui de la description en synchronie : on voit que les particularités diatopiques du français québécois peuvent être **lexématiques**, c’est-à-dire concerner un lexème entier, dans sa forme et dans son sens ; elles peuvent aussi être seulement **sémantiques**, lorsque la forme existe déjà en français commun, mais se distingue par son seul sémantisme ; elles peuvent également être **grammaticales**, c’est-à-dire ne pas relever de la description sémantique, mais seulement grammaticale (genre différent, nombre différent, valence verbale différente)¹, voire **phraséologique** (lorsque la spécificité de l’emploi ne concerne pas le sens de chaque mot d’un syntagme, mais bien l’ensemble de la locution), et enfin **de statut** : il s’agit alors de mots qui ont le même sens et le même fonctionnement grammatical qu’en français de référence, mais dont la spécificité réside dans l’appartenance à un **niveau de langue** qui n’est pas le même qu’en français de référence, et/ou qui se signale par une **fréquence** radicalement divergente (mots d’usage beaucoup plus courant ou beaucoup plus rare que dans la variété de référence).

En fait, on peut ici aussi faire des regroupements : les québécismes sémantiques, grammaticaux et de statut regroupent des lexèmes qui existent déjà – ou au moins leur forme –, en français de référence, alors que les québécismes lexématiques et phraséologiques se distinguent par leur forme même.

Il faut aussi ajouter que ce tableau, étant strictement consacré à une réflexion sur la lexicographie différentielle, laisse de côté certains aspects de la variation linguistique, comme par exemple la phonétique et la phonologie, ou des caractéristiques grammaticales (v. note 1). Comme nous avons l’intention, dans le cadre de ce cours, de traiter tous les aspects de la variation diatopique du français, nous allons récupérer ces catégories dans la grille que nous proposons d’appliquer, aujourd’hui, aux diatopismes du français de France.

¹ Dans la grille de Claude Poirier, ces caractéristiques grammaticales se rattachent obligatoirement à un lexème ; elles ont donc un statut intermédiaire entre lexique et grammaire. On peut ajouter à cette typologie l’existence de faits de grammaire indépendants de tout lexème, comme l’emploi du passé surcomposé dans certaines régions de France.